

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27771**

Intitulé

Agent supérieur en transports maritimes, portuaires et activités douanières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre privé de formation professionnelle de l'Union portuaire rouennaise (CPFP UPR ROUEN)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent supérieur en transports maritimes, portuaires et activités douanières peut exercer différentes fonctions :

- organisation de la chaîne logistique en optimisant les coûts dans le cadre d'un délai et en tenant compte des réglementations (marchandises dangereuses, obligations légales, temps de travail...)
 - établissement des documents d'expédition obligatoires à l'import et à l'export (déclarations de douane, attestations, certificats sanitaires, contrats)
 - suivi de toutes les étapes du transport, puis des réclamations et litiges en utilisant la langue anglaise.
 - établissement des droits et taxes
 - gestion de l'escale d'un navire (demande de place, réservation des services au navire, prise en charge de l'équipage, prospection commerciale...)
 - contrôle des opérations de déchargement et chargement en tenant compte des règles de sécurité et de sureté portuaire
 - répartition des frais d'escale, facturation
- Le (la) titulaire est capable de :
- réaliser un dossier export de bout en bout en utilisant les incoterms appropriés
 - établir une cotation avec crédit documentaire, un contrat de transport, un contrat d'assurance maritime
 - organiser le transport sur un navire (réservation d'espace, affrètement...)
 - faire une déclaration de marchandises dangereuses en utilisant les exemptions
 - définir les responsabilités des différentes parties et les recours possibles
 - saisir sur le logiciel communautaire (guichet unique portuaire) toutes les étapes du transport
 - établir une Déclaration d'Echange de Biens (DEB)
 - rechercher la nomenclature et la réglementation dans le système douanier
 - calculer des « Valeurs » en douane en fonction des incoterms
 - suivre les marchandises transportées sous douane en liaison informatique
 - effectuer une déclaration en douane en ligne sous le contrôle d'un déclarant en douane
 - organiser l'arrivée d'un navire
 - rédiger la déclaration de marchandises dangereuses, le certificat d'empotage, la documentation embarquée
 - établir les Time-Sheets et de répartir les frais d'escale
 - étiqueter et de marquer un produit en fonction des classes de marchandises dangereuses
 - placarder et de marquer un conteneur
 - séparer les marchandises dangereuses par niveau ou famille chimique en tenant compte des contraintes d'arrimage
 - facturer quelle que soit la prestation à tout niveau de la chaîne logistique
 - échanger à l'écrit et à l'oral en anglais avec tous les interlocuteurs du milieu portuaire et maritime

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs principaux dans lesquels s'exercent ces fonctions sont :

- L'affrètement et l'organisation des transports : effectif moyen : 30 personnes (l'effectif peut varier de 3 à 300 salariés).
- L'industrie, il s'agit là de grosses entreprises possédant un service de logistique, on peut compter en moyenne un effectif de 300 personnes.

Mais aussi dans de nombreux secteurs directs et indirects induits par l'existence d'un port et de ses développements spécialisés (produits spécifiques - groupage de marchandises diverses - stockage et distribution de produits liquides et solides - assurance maritime - avitaillement de navires ...)

Types d'emplois accessibles :

- Agent/assistant/employé de transit
- Agent d'exploitation transport
- Agent maritime/de consignation
- Aide-déclarant en douane

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

N1201 : Affrètement transport

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les évaluations se présentent sous la forme de mises en situations professionnelles (éventuellement sur logiciel), d'études de cas, de présentation de dossiers en anglais (écrit et oral), d'un mémoire et d'oraux (entretiens, soutenance).

Les évaluations sont articulées autour des 5 composantes suivantes :

- organisation du transport maritime des marchandises
- organisation de l'escale du navire et logistique portuaire
- douane et informatique portuaire
- marchandises dangereuses
- anglais maritime et professionnel

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27771 - Agent de consignation	<p>Descriptif : Ces compétences sont demandées dans l'ensemble des activités concernant directement le navire, les quais et les marchandises transportées : affrètement, consignation de navires et activités connexes (manutention, stockage, avitaillement...). Les compétences et connaissances particulières nécessaires permettront d'établir les différents documents propres à la « documentation » (déclarations aux services des Douanes, certificat d'emportage, « time-sheets »...), de répartir les frais d'escale, d'établir des factures à l'aide des liners terms et des barèmes de référence, d'établir la déclaration de marchandises dangereuses, de mettre en place les procédures de marquage et de conteneurisation de marchandises dangereuses.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de cas : dossier d'escale (plan de chargement, choix des opérateurs, organisation, facturation) - étude de cas : documentation (répartition des frais d'escale, établissement des time-sheets) - exposé en anglais - mise en situation professionnelle : échange oral en anglais avec un naviguant
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27771 - Déclarant en douane adjoint	<p>Descriptif : Il s'agit des compétences mobilisées plus particulièrement pour les déclarations et le contrôle administratif des marchandises. Elles correspondent à la mise en place de la procédure de déclaration en douane et de dédouanement : établissement des droits et taxes, des déclarations d'échange de biens, procédures informatiques de contrôle à l'import et à l'export, validation en ligne des documents uniques et des déclarations en douane, communication avec l'Administration des Douanes à toutes les étapes du transport maritime sur le logiciel communautaire (guichet unique portuaire), suivi des marchandises transportées sous douane.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en situation professionnelle : déclaration en douane sur le logiciel Prodouane - mise en situation professionnelle : annonce d'escale d'un navire, annonce de marchandises import/export, autorisations des douanes, validation des constats - oral : répondre aux questions d'inspecteurs des Douanes

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27771 - Agent de transit	<p>Descriptif : Il s'agit des compétences sollicitées dans l'organisation du transport multimodal des marchandises pour l'établissement des dossiers import-export, des cotations, des contrats de transport, des contrats d'assurance, de la réservation d'espace, de la facturation, de la déclaration de marchandises dangereuses et pour le calcul des temps de transport et des marges.</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en situation professionnelle : ouverture d'un dossier export avec choix des incoterms et localisation des destinations - mise en situation professionnelle : dossier export avec commande de transport - étude de cas : réaliser une cotation avec crédit documentaire, un contrat de transport, une réservation d'espace, une déclaration de marchandises dangereuses et une facturation - étude de cas : traitement d'un litige dans le cadre d'un transport - étude de cas : règlement d'un sinistre avec calcul de l'indemnisation - mise en situation professionnelle : traitement d'un dossier export en anglais - mémoire

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du centre de formation (retraité) 4 professionnels en activité (2 employeurs et 2 salariés)
En contrat de professionnalisation	X	Le président du centre de formation (retraité) 4 professionnels en activité (2 employeurs et 2 salariés)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le président du centre de formation (retraité) 4 professionnels en activité (2 employeurs et 2 salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

rrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Agent supérieur en transports maritimes, portuaires et activités douanières" avec effet au 25 novembre 2016, jusqu'au 03 mars 2020.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Agent supérieur en transports maritimes,

portuaires et activités connexes" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (modifié par l'arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003). L'arrêté du 3 janvier 2001 est modifié comme suit : Changement organisme : Centre privé de formation professionnelle de l'union des usagers du port de Rouen

Pour plus d'informations

Statistiques :

28 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

formation@uprouen.org

[site internet](#)

Lieu(x) de certification :

Centre privé de formation professionnelle de l'Union portuaire rouennaise (CPFP UPR ROUEN) : Normandie - Seine-Maritime (76) [ROUEN]

Centre Privé de Formation Professionnelle de l'Union Portuaire Rouennaise (CCFP UPR) 66 quai de Boisguilbert
76000 Rouen

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre Privé de Formation Professionnelle de l'Union Portuaire Rouennaise (CCFP UPR) 66 quai de Boisguilbert
76000 Rouen

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent supérieur en transports maritimes, portuaires et activités connexes